

ASSOCIATION **DESSINE-MOI LA HIGH-TECH**



Association régie par Loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Déclarée le 29 mars 2019 et publiée au Journal Officiel le 6 avril 2019

R.N.A: W353020126

PROCES VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **DU 28 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 28 juin, à 18h00,
par visioconférence,

Les membres de l'Association Dessine-Moi La High-Tech (DMLHT) se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation de Maître Pierre Delicata, avocat, expressément mandaté à cet effet par les co-présidents de l'association. Maître Pierre Delicata, présent en qualité de conseil juridique, n'est pas membre de l'association et ne prend pas part aux votes.

Monsieur Fabien Esnault est désigné Président de séance et Madame Aurore Denis est désignée Secrétaire de séance.

Une feuille de présence est établie. Il résulte de celle-ci que les membres suivants sont présents :

- Amandine Descamps
- Aurore Denis
- Benjamin Rathery
- Christophe Olivier
- David Liouville
- Delphine Gruel
- Élise Decaluwe
- Éric Marchand
- Fabien Esnault
- Fabienne Parriaux
- Laurent Daubeuf
- Marion Binet
- Nancy Cuyeu
- Pierre-Emmanuel Muniesa
- Vincent Meyer

Est également présent :

Maître Pierre Delicata, avocat de l'association.

Les conditions de quorum précisées à l'article 13.2 et 13.3 des statuts sont satisfaites.

Le Président rappelle l'ordre du jour, l'Assemblée est réunie en :

Session ordinaire (article 13.2 des statuts)

- Approbation du rapport de gestion 2024.
- Approbation des comptes annuels 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- Approbation du rapport de gestion 2025.
- Approbation des comptes annuels 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Session extraordinaire (article 13.3 des statuts)

- Modification des statuts – transfert du siège social.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président de séance déclare la séance ouverte.

La parole est ensuite donnée à tout membre de l'Assemblée désirant la prendre.

Des observations sont échangées et des explications complémentaires fournies par le président de séance.

Puis, la discussion étant close et plus personne ne demandant la parole, les résolutions à l'ordre du jour sont mises aux voix.

EN SESSION ORDINAIRE (ARTICLE 13.2 DES STATUTS)

RESOLUTION n°1 : Approbation du rapport de gestion 2024

Le Président rappelle que le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été transmis préalablement aux membres.

Après échanges, l'Assemblée approuve le rapport de gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation des comptes annuels 2024

Le Président présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître un excédent de 42 766,47 €.

Après discussion, l'Assemblée approuve les comptes annuels.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'Assemblée décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de 42 766,47 € au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Approbation du rapport de gestion 2025

Le Président rappelle que le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été transmis préalablement aux membres.

Des précisions sont apportées concernant la valorisation comptable du mécénat de compétences mis à disposition par Orange, comptabilisé conformément aux règles applicables.

Après ces explications, le rapport est approuvé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 : Approbation des comptes annuels 2025

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés.

Ils font apparaître un déficit de 28 345,70 €, principalement dû à une diminution des ressources financières et à des investissements réalisés au cours de l'exercice.

Après discussion, les comptes sont approuvés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'Assemblée décide d'affecter le déficit de 28 345,70 € au compte « Report à nouveau », dont le solde demeure créditeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7 : Nomination d'un commissaire aux comptes

Le Président rappelle que l'association n'est pas légalement tenue de désigner un commissaire aux comptes mais qu'une telle nomination constitue un gage de transparence et de crédibilité vis-à-vis des partenaires, donateurs et financeurs.

Il est proposé de nommer le cabinet FIDELLIANCE, 78, rue Paul Jozon, Fontainebleau, 77300, France, représenté par Madame Fanny Binot, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, couvrant les exercices ouverts du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Les honoraires annuels prévisionnels sont fixés à 2 400 €.

L'Assemblée décide de procéder à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EN SESSION EXTRAORDINAIRE (ARTICLE 13.3 DES STATUTS)

Résolution n°8 : Transfert du siège social

Le Président rappelle que le déménagement d'un des co-présidents conduit à transférer le siège social.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de fixer le siège social de l'association :

30, rue du Chêne Morand – 35510 Cesson-Sévigné

en remplacement de :

12, Hameau Mère Teresa – 35410 Domloup.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9 : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution des décisions prises lors de la présente Assemblée Générale, notamment la signature du contrat avec le commissaire aux comptes, les formalités de déclaration du transfert du siège social et toutes démarches administratives utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les trois co-présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h00.

Par visioconférence, le 28 juin 2026

M. Fabien Esnault
Co-président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Esnault', with a stylized flourish at the end.

M. David Liouville
Co-président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Liouville', with a large, sweeping loop at the end.

M. Éric Marchand
Co-président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marchand', with a long, horizontal stroke at the end.

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 JUIN 2026**

	<u>Prénom et nom</u> des présents ou représentés	Présent	Représenté
	Amandine Descamps	✓	
	Aurore Denis	✓	
	Benjamin Rathery	✓	
	Christophe Olivier	✓	
	David Liouville	✓	
	Delphine Gruel	✓	
	Élise Decaluwe	✓	
	Éric Marchand	✓	
	Fabien Esnault	✓	
	Fabienne Parriaux	✓	
	Laurent Daubeuf	✓	
	Marion Binet	✓	
	Nancy Cuyeu	✓	
	Pierre-Emmanuel Muniesa	✓	
	Vincent Meyer	✓	

Le président de séance et les Co-présidents certifient exacte la présente feuille de présence.

Par visioconférence, le 28 Juin 2026

M. Fabien Esnault
Co-président

M. David Liouville
Co-président

M. Éric Marchand
Co-président



